

Arrêté municipal portant alignement individuel de la rue des Capucins au droit de la propriété de Jean Pierre MARINGE et Chantal MICHON épouse MARINGE cadastrée section D n°322 et D n°323

LE MAIRE DE LA VILLE DE POUGUES LES EAUX,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Propriétés des Personnes Publiques,

Vu le Code de la voirie routière,

Vu l'ordonnance n°59.115 du 7 janvier 1959 modifiée, définissant notamment le classement et les caractéristiques des voies communales,

Considérant la demande formulée par la Société GAMA Géomètre-experts (62 Avenue du 85^{ème} de ligne 58200 Cosne Cours sur Loire), agissant pour le compte de de Monsieur et Madame MARINGE, propriétaires de la parcelle,

Considérant qu'il convient de préciser les conditions dans lesquelles doivent être fixées les limites de l'alignement pour la propriété désignée ci-dessus,

ARRETE :

Article 1^{er} – Alignement :

L'alignement individuel coïncidant avec la limite de propriété du bénéficiaire, est défini par la ligne passant par le point 28 : angle pilier de clôture et le point 35 : borne OGE tels que figurant sur le plan d'alignement établi le 12 février 2025 par le géomètre expert et annexé au présent arrêté.

Article 2 – Responsabilité du pétitionnaire :

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

Article 3 – Validité et renouvellement de l'arrêté :

Le présent arrêté est valable tant qu'un nouvel arrêté d'alignement n'est pas délivré.

Article 4 – Exécution et délai de recours :

Madame le Maire de la commune de POUGUES-LES-EAUX est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au pétitionnaire. Cette décision peut être constatée dans les deux mois à compter de la notification de la présente décision auprès du Tribunal Administratif compétent pour un recours contentieux.

Fait et arrêté à Pougues-les-Eaux, le 30 avril 2025

Le Maire,
Sylvie CANTREL
Gilles BERTHIAUD





SARL GAMA Géomètres-Experts
détenteur des archives de R. TIXIER et X. de TALLANDIER
cabinet indépendant de COSEIL GÉOMÉTRIQUE
62, avenue de l'Aséme de Ligne - BP 28
58200 COSNE-COURS-SUR-LOIRE
Tél : 03.65.26.20.04 - mail : contact@gama-geometers-experts.fr

DATE : 12 février 2023
POSSIER : C24-044
Echelle : 1/500
Destinataire : BP

DEPARTEMENT DE LA NIEVRE
COMMUNE DE POUQUES LES EAUX
LIEUDIT : "BOURNEUF"
PLAN D'ALIGNEMENT
PROPRIÉTÉ DE M ET MME JEAN PIERRE MARINCE
Parcelle Section D n° 322 et 323



Système de coordonnées RGF93 CC47		
MAT	X	Y
10	1707789.56	6208756.36
11	1707820.86	6208727.63
12	1707816.28	6208691.30
13	1707816.30	6208690.93
14	1707792.09	6208702.95
18	1707782.59	6208752.54
19	1707769.54	6208759.89
20	1707784.35	6208751.56
25	1707785.45	6208746.34
26	1707763.11	6208717.43
27	1707747.03	6208772.69
28	1707728.90	6208782.36
35	1707727.44	6208778.63

- Légende :**
- ⊗ B Borne nouvelle (résine jaune)
 - ⊗ BA Borne ancienne (OGE, ciment, fer, plastique, pierre)
 - S Spil, clou d'arpentage
 - TM Tige métallique
 - Limite existante
 - Limite nouvelle définie le 14/10/2024
 - Limite définie le 14/10/2024
 - Alignement
 - Application cadastrale (limite non définie)
 - Clôture
 - Barbelé
 - Rang de vigne
 - Hôte
 - Signe d'appartenance privatif
 - Signe d'appartenance milieu

